



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GROUPE

Clermont-Ferrand – 28 juillet 2023

Michelin se félicite de l'entrée de Stellantis au capital du Symbio aux côtés de Forvia.

Michelin confirme la cession d'une partie de sa participation dans Symbio à Stellantis, réalisée le 27 juillet. Elle permet à Stellantis d'entrer aux côtés de Michelin et de Forvia dans le capital de la société leader de la mobilité par pile à combustible, chaque actionnaire détenant 33,33% du capital.

Cette annonce constitue une nouvelle étape vers la décarbonisation de l'industrie de la mobilité et illustre l'excellence technologique de Symbio en matière d'innovations dans le domaine des piles à hydrogène. L'entrée de Stellantis dans l'actionnariat va permettre à Symbio d'accélérer son développement en Europe et aux Etats-Unis.

Cette opération reflète la remarquable valorisation de Symbio depuis le démarrage de la JV en 2020, elle contribuera à hauteur de 150 millions d'euros à la trésorerie du groupe Michelin.

<p>Relations Investisseurs</p> <p>investor-relations@michelin.com</p> <p>Guillaume Jullienne guillaume.jullienne@michelin.com</p> <p>Pierre Hassaïri pierre.hassairi@michelin.com</p> <p>Flavien Huet flavien.huet@michelin.com</p>	<p>Relations Presse</p> <p>+33 (0) 1 45 66 22 22 groupe-michelin.service.de.presse@michelin.com</p> <p>Actionnaires individuels</p> <p>+33 (0) 4 73 32 23 05</p> <p>Muriel Floc-Hlay muriel.floc-hlay@michelin.com</p> <p>Elisabete Antunes elisabete.antunes@michelin.com</p>
--	---

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres Michelin. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant Michelin, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles sur notre site Internet michelin.com. Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.